

Nombre de Conseillers :

en exercice : **15**

présents : **11**

votants : **11**

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MONTAGNY

L'an deux mil vingt-cinq, le 29 septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de MONTAGNY (Loire), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle des réunions, sous la présidence de monsieur Marcel PEUILLON, Maire.

**OBJET :** Aménagement des trottoirs  
« Rue Charles de Gaulle »

**Date de convocation du Conseil Municipal :**  
le 22 septembre 2025

**Présents** : PEUILLON Marcel - VERNAY Edgar - GREGORI Carole - MEDINA Florent - SAINT PAUL Delphine - BOURRAT Véronique - ANTOINE Séverine - BERUJAT Amandine - MOLLON MELLETON Monique - JAILLER Philippe - BERNARD COQUIN Florence.

Délibération n° 2025 / 0039

**Absents excusés** : RAPEAUX Hervé - PLASSE Yohan - GUERINONI Brice.

**Absent** : EXBRAYAT Maxime.

**Secrétaire de séance** : monsieur Edgar VERNAY.

Dans le cadre des travaux de mise en séparatif du réseau d'assainissement réalisés par la Roannaise de l'eau, monsieur le Maire expose qu'il serait judicieux de rénover les bordures et revêtement des trottoirs des deux côtés de la « rue Charles de Gaulle ». De plus, le trottoir côté EST serait mise en conformité de la norme PMR, avec une largeur de 1,40 m.

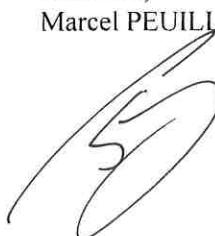
L'entreprise EIFFAGE, mandatée par la Roannaise de l'eau pour la remise en état de la chaussée, a transmis un devis pour la réfection des trottoirs qui s'élève à 38.105,00 € hors taxes.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- 1) **DECIDE** de réaménager les trottoirs de la « Rue Charles de Gaulle », de l'école publique jusqu'à l'intersection de la « Route de Lagresle »
- 2) **RETIENT** le devis de l'entreprise EIFFAGE pour un montant de 38.105,00 € hors taxes.
- 3) **SOLLICITE** une subvention de la part du Département de la Loire, dans le cadre de l'enveloppe de solidarité.

Fait et délibéré à MONTAGNY, le 29 septembre 2025

Le Maire,  
Marcel PEUILLON



Le secrétaire de séance,  
Edgar VERNAY

